



EXTRAIT du REGISTRE

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de Frontignan
MUNICIPALITE
DE L'HERAULT

Affiché le 15/04/2021
Retiré le

LAIRIE DE FRONTIGNAN

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
LE 06 AVRIL A 18 HEURES 30

16 AVR. 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 30 MARS 2021, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE DE L'AIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME CLAUDIE MINGUEZ, 1^{ERE} ADJOINTE AU MAIRE.

PRESENTS : Michel ARROUY (maire), Claudie MINGUEZ, Valérie MAILLARD, Caroline SUNE, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVERNAYRE, Loïc LINARES, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Fabien NEBOT, Chantal CARRION, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, Yannick COQUERY, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Georges FORNER, Gérard PRATO, Dominique PATTE, Claude COMBES, Guilaine TOUZELLIER, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Youcef EL AMRI (procuration à Georges MOUREAUX) ; Olivier LAURENT (procuration à Béatrice BUJ) ; Nathalie GLAUDE (procuration à Nancy SUBITANI) ; Max SAVY (procuration à Eric BRINGUIER) ; Patrick BOURMOND (procuration à Frédéric ALOY) ; David JARDON (procuration à Sophie CWICK).

OBJET : Patrimoine : Demandes de subvention portant sur l'aménagement du nouveau local pour accueillir les archives municipales.

N/REF : MA/DB/CW/FAA - N°2021-133.

Mme Valérie Maillard informe l'assemblée que dans le cadre de la création d'un pôle culturel-loisirs dans les anciens Chai Botta et la restructuration urbaine de ce secteur du centre-ville, la Ville doit prévoir le déménagement de ses archives municipales installées dans cet immeuble depuis 2009, et ce, d'ici le mois d'octobre 2021.

C'est également l'occasion d'améliorer les conditions d'installation de ce service, celui-ci étant saturé depuis plusieurs mois au point de n'être plus en capacité de recevoir des versements dans les locaux actuels.

Elle précise que plusieurs hypothèses ont été étudiées et une des options a été retenue : il s'agit d'un local municipal situé avenue Frederic Mistral à Frontignan qui servait d'ancien centre de tri pour les services de La Poste.

Un aménagement préalable s'impose cependant, en l'espèce :

- Rénovation d'un local de stockage de 14 m² en bureau d'accueil ;
- Rénovation d'une surface de 39 m² en salle de lecture ;
- Rénovation et aménagement de 250 m² en local archives y compris fourniture et pose de rayonnage.

Elle rajoute que la rénovation de cet espace impose le recours à un bureau de contrôle pour l'étude de la portance du plancher et une étude sur la ventilation thermique et hygrométrique du bâtiment pour répondre aux normes sanitaires requises pour un local d'archives.

Pour parfaire l'aménagement, la Ville doit également faire l'acquisition de nouveaux rayonnages en complément des rayonnages existants de l'actuel local qui devront être déplacés et l'acquisition de divers mobiliers.

Elle indique que l'enveloppe budgétaire globale pour la réalisation de ce projet s'élèverait à 100 000 euros HT qui se décompose comme suit :

- 60 000 euros € HT pour les études et travaux,
- 40 000 euros € HT pour l'acquisition et la pose des rayonnages et l'achat de mobiliers divers.

Afin d'aider la Ville à financer cet équipement, Mme Valérie Maillard propose au conseil municipal d'autoriser M. le maire à déposer des dossiers de demandes de subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil départemental de l'Hérault et de Sète Agglopôle Méditerranée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **AUTORISE** M. le maire à déposer des dossiers de demandes de subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil départemental de l'Hérault et de Sète Agglopôle Méditerranée.

**Pour extrait conforme, Frontignan
Les jour, mois et an que dessus**

**Michel Arrouy
Maire**



**PREFECTURE
DE L'HERAULT**

16 AVR. 2021

**D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.**

**AMENAGEMENT D'UN NOUVEAU LOCAL POUR ACCUEILLIR
LES ARCHIVES MUNICIPALES**

PLAN DE FINANCEMENT EN € HT

	DEPENSES	RECETTES
Département de l'Hérault Décision du 10 mai 2021		70 000
Commune de Frontignan		30 000
TOTAL	100 000	100 000



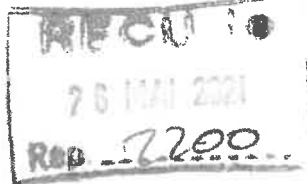
Direction Générale des Services

DGA Aménagement du territoire
Direction des aides territoriales

Dossier suivi par : Sandra Grignon Boit
Références : 2021-05130-01
T : 04.67.67.73.93
E : sgrignon@herault.fr

Montpellier, le 17 mai 2021

MONSIEUR MICHEL ARROUY
MAIRE DE FRONTIGNAN
PL HOTEL DE VILLE
34110 FRONTIGNAN



O. AG
C. Finances
C. V. Maillaud
C. Cab. (PM)
C. Com.

AT10000

Monsieur le Maire,

Je vous confirme que par délibération du 10 mai 2021, le conseil départemental a décidé de vous accorder une subvention de 70 000 euros pour la restauration du bâtiment communal des archives.

Durée de validité des subventions

Le délai de validité pour le commencement d'exécution est fixé à 18 mois à compter de la date de la présente lettre. L'opération devra être terminée impérativement dans un délai de 36 mois.

Le mémento joint précise les modalités de mise en œuvre de la subvention départementale. L'inobservation de l'une ou l'autre de ces dispositions entraînera la déchéance de la subvention départementale.

Je vous informe qu'à titre exceptionnel, une dérogation de commencement d'exécution vous a été accordée à compter du 1er janvier de l'année du vote.

Publicité des subventions

Pendant la durée de l'opération, le maître d'ouvrage devra porter à la connaissance du public l'origine des crédits attribués à la réalisation du projet.

Dans le cadre de sa politique de communication, le conseil départemental sera éventuellement amené à vous proposer de poser un panneau d'information.

Je vous précise que l'exécution de l'opération et l'utilisation des crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Conseil départemental.

Kléber MESQUIDA

NB : Les aides accordées par le Département peuvent être attribuées dès lors que le budget général a été adopté.

Ce budget a été voté par 43 conseillers départementaux

- 7 élus n'ont pas voté le budget : Henri Bec, Marie-Emmanuelle Camous, Jean-François Corbière, Isabelle Des Garets, Franck Manogil, Nicole Zénon (groupe Défendre l'Hérault) et Guillaume Fabre (Non Inscrit)

Hôtel du Département
Mas d'Alco
1977 avenue des moulins
34087 Montpellier Cedex 4

T : 04 67 67 67 67
W : herault.fr

